23.F.124

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Open Knowledge Commons and Harvard Medical School

http://www.archive.org/details/nouvelledcouve00brux

NOUVELLE DECOUVERTE

D'UNE

MÉTHODE

Peu couteuse, efficace & assurée de traiter toutes les

PERSONNES DÉCÉDÉS,

Afin de rappeller à la vie ceux qui ne sont morts qu'en apparence, publiée pour le Bien de l'Humanité.

Prix 25 centimes, où cinq sols Argent de France.

A BRUXELLES,

Chez PAUWELS, Imprimeur rue de la Colline.

9671

AU LECTEUR.

AYant lu dans le Compilateur N.° 29. du 12. Fructidor an 8., la description d'un événément bisare & singulier lequel avait eu lieu dans la commune de Bruxelles, & qui avait causé un rassemblement nombreux autour de l'endroit du depôt des Morts, de l'Eglise de la Chapelle. Voici le fait :

Le Citoyen *SEGHERS*, Cabartier du Cigne Vielle-Halle-Aubled, étant décédé dans la maison du Citoyen *DE-LA-ROCCA*, à la suite d'une promenade qu'il faisait avec sa Femme, la nuit du 13. Courant, à une heure & demie du matin ; son cadavre étant transporté à son domicile, y resta jusqu'au 14. au soir.

Le 15. entre 7. & 8. heures du matin, on s'ese apperçu que le dessus du Coffre où il était enfermé, était détâché du reste. —— Le Commissaire de Police & les Officiers de Santé, ont été appellés pour constater le fait & en déterminer la cause. Ils affirmerent que cet accident n'est provenu que de ce que le Coffre était trop petit. Vers le 6. heures on a été obligé par la même raison, de donner au Cadavre un troisième Coffre.

Cet événément a fait que le Citoyen *CHATEIGNER*, à derechef proposé son plan pour l'Enterrement des Morts, & en même tems à émis son vœu pour que ses Concitoyens produiroient les vues les plus afficaces pour prevenir des abus, contre lesquels reclament également l'humanité la police & les mœurs.

C'est pour satisfsfaire à ces vuës bien-faisantes que nous avons cru faire plaisir au Public, en faisant reimprimer cette petite Brochure, laquelle est écrite dans le même esprit que le plan proposé par le susdit Citoyen *CHATEIGNER* Secretaire général de la Maïrie de Bruxelles.

N.B. Ce Plan se trouve dans le Compilateur N.° 30. du 2. Fructidor an 8.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

D'UNE

MÉTHODE

peu couteuse, efficace et assurée de traiter toutes les

PERSONNES DÉCÉDÉS,

afin de rappeller à la vie ceux qui ne sont morts qu'en apparence, publiée pour le bien de l'Humanité.

§. 1.

DAns les mois de Février & Mars de l'année 1788, plusieurs Gazettes & autres

ouvrages périodiques de l'allemagne (*) annoncerent qu'une Dame de distintion, qui a la suite d'une violente maladie de nerf étoit tombé en létargie & paroissoit absolument morte, a été rappellée à la vie, au grand étonnement de tous les spectateurs par la méthode que j'ai indiquée & les moyens que j'ai prescrit.

§. 2.

(*) *Voici un Extrait des Feuilles périodiques.* Parmi les Découvertes remarquables et intéressantes pour l'humanité, il faut ranger sans doute la suivante, dont nous sommes redevables au Citoyen De Hupsch, établi à Cologne. Tant de Savans, particulièrement de notre temps, se sont élevés par des preuves convaincantes, contre l'enterrement prématuré des Morts; l'expérience l'a démontré tant de fois et encore nouvellement en France (comme les Gazettes l'ont annoncé) qu'un homme mort en apparence est pour ainsi dire ressuscité au moment qu'on se disposoit à le mettre au tombeau. Combien de personnes n'enterre-t-on pas qui, par des Maladies de Nerfs et d'autres accidens singuliers, paraissent être mortes, et qui cependant pourraient être rappellées à la vie, si on ne les enterrait pas trop tôt, ou si l'on voulait employer pour chaque mort un moyen, qui ne peut manquer d'être approuvé dans toute l'Europe. le Citoyen De Hupsch donna le conseil à un Médecin

Les bornes de cet écrit ne me permettent pas de citer différens exemples remarquables qu'on a eus, que maintes Personnes mortes en apparance ont été rappellées à la vie, les unes au moment ou on alloit les enterrer, d'autres qui l'étoient même déja. (**) Tous ces nombreux exemples ont suffisamment été

étranger de faire électriser dans cette vue, les Morts de son Hôpital. On suivit sa méthode et son conseil, en faisant électriser une Dame de distinction, qui paraissait être morte à la suite d'une Maladie de nerfs, et au grand étonnement de tous ceux qui virent faire l'expérience, cette Dame fut rappellée à la vie par la Méthode que le Citoyen DE HUPSCH avait indiquée au Médecin étranger longtems auparavant. ——— Quelle quantité de Personnes ne pourrait - on pas sauver à l'Humanité et à l'Etat dans tous les Pays du monde, si l'on suivait les conseils intéressans et salutaires du Citoyen DE HUPSCH. (*Supplément à la Gazette de Cologne, du vendredi 7 Mars* 1788. ——— *L'Esprit des Journaux français et étrangers. Juin* 1788. *Tom. VI. pag.* 407. 408.

(**) Dans la continuation de cet écrit je rapporterai quelques événemens frappans de personnes, qui parurent mortes en apparence, mais qui sont après revenues à la vie.

rendus publics tant par les feuilles publics que par des ouvrages particuliers. Ce qu'il y a seulement de singulier ; c'est que malgré que tant d'écrivains se soient récrié dans leurs ouvrage contre les inhumations précipitées, cependant aucun gouvernement (du moins autant que je sache) ne s'est encore déterminé à prendre des mesures sérieuses pour prescrire la coûtume barbare d'enterrer précipitament les morts, & pour prescrire dans tous ses états des moyens efficaces.

§. 3.

On a, à la vérité, dans quelques villes ce qu'on appellé des Inspecteurs de morts (ou Examinateurs de Corps morts). On peut bien l'imaginer qu'une pareille inspection se fait souvent d'une maniere machinale & inepte. Je suis d'opinion *que de cens Perſonnes qui paroissent être mortes & qu'on enterre précipitamment, on pourroit en rappeler dix à la vie*, si l'on emploioit des moyens efficaces sur tous les morts. L'avenir fera peut-être voir combien mon sentiment est fondé, & les Hommes éclairés de plus en plus sur leurs vrais intérêts regarderont l'objet que je propose comme un des devoirs les plus importans

de l'Humanité. Un grand nombre d'Hommes peuvent, par differentes especes de maladies, être décédés en apparence & paroitre morts quoiqu'ils ne le soient réellement pas (***). Ces maladies sont non seulement l'Epilepsie, les convulsions, les crampes d'estomac & autres maladies de Nerfs, mais encore, les attaques d'Apoplexie, la Perte de sang, l'Hydropisie, ainsi que d'autres accidens tels que de fortes peurs, de violentes coleres, l'yvresse, la suffocation, une blessure profonde ; & aussi des exhalaisons souterraines & venimeuses, la vapeur du charbon, & même l'attenuation ou trop grande rarefaction de l'air occasionnée, par

(***) Un Savant a fort bien remarqué, qu'il y a de. maladies qui repoussent la vie, mais qui ne la font pas entièrement sortir de son gîte ; qui font tomber le malade dans un sommeil léthargique, mais qui ne le précipitent pas dans l'achéron ; qui lui enlèvent pour plus ou moins de tems le sentiment, le pouls, la respiration, mais qui doivent enfin céder à la force vitale. Un profond soupir, les yeux qui s'entrouvrent comme après un doux et profond sommeil ; le retour de la chaleur naturelle, du Pouls, de la Voix, du Sentiment, &c. annoncent la victoire remporté sur la main redoutable de la mort et les secours de l'art achevent la guérison.

la chute du tonnere ; enfin les chutes de bâtimens élevés, ou celles dans l'eau, des soporifiques mal administrées, des plantes narcotiques, par des repas immoderés, un grand faim, un long jeûne &c. &c. des hommes & des enfans peuvent, à la suite de ces différens accidens, paroitre morts, & cependant être rendus à la vie par la méthode & les moyens que j'ai proposés.

§. 4.

Il regne surtout parmi les juifs une coutume ou un Rite aussi absurde que barbare, c'est celui d'enterrer trop vite leurs Morts. Ils les enterrent quatre heures après le Décès. Il est à présumer que maint juif a été enterré vivant, qui auroit pu être rendu à la vie Ceci prouve d'une maniere convaincante combien de vieux usages & de vieilles loix que le préjugé a consacrés & qu'une absurde indolence maintient, peuvent être préjudiciables au bien être d'un état & nuisibles à l'Humanité ; cependant j'ai eu la Satisfaction de voir que, depuis la publication de mon opinion sur les inhumations précipitées, il a été défendu dans une Provence d'almagne, a la Nation juive d'enterrer si précipitamment ses

morts ; elle doit les laisser exposés pendant un tems déterminé avant de leur donner la sepulture.

§. 5.

Voici en peu de mots quelques Regles sur la maniere d'opérer pour essayer s'il ne serait pas possible de rappeller à la vie tout homme qui parait absolument mort.

I) On laisse la personne dans le lit où il est mort, on le couvre bien chaudement, et on entretient le corps dans une chaleur temperée On doit bien se garder de fermer aux morts les yeux et la bouche ; il faut au contraire avoir soin de les tenir ouverts.

II) On renouvelle à chaque instant l'air de la chambre. En hiver on doit éviter soigneusement l'introduction d'un air trop froid. Il faut surtout faire attention à ce point, afin que le corps n'éprouve par le moindre réfroidissement.

III) Mais le meilleur et le principal moyen c'est d'électriser chaque mort. On doit y procéder selon la manière accoutumée, en électrisant lentement et doucement le corps.

Ce serait une grande imprudence que de donner des commotions trop violentes électriques. Il faut operer par pauses et observer avec attention, si le corps ne donne pas quelques signes de vie. En général le mort doit ête électrisé plusieurs fois. Si l'on ne remarque aucun signe de vie, on augmente peu à peu avec précaution la force électrique.

IV) La premiere fois qu'on électrise on frotte avec quelque eau spiritueuse les lèvres et l'intérieur du nez en se servant pour cela d'une plume. On peut réiterer à chaque fois ce frottement; on fera bien aussi de frotter la langue avec la même eau spiritueuse, si toutes fois cela est possible. On peut se servir pour cet objet de toute espèce d'eau spiritueuse faite soit de plantes aromatiques tel que la Mélisse, la Lavande &c. soit de fortes épiceries comme le poivre, la muscade, &c. distillées avec de la forte eau-de-vie. On peut aussi employer certaines huilles d'une odeur fortes & pénétrante, par exemple celle nommée Oleum Dippellii, où bien le Camphre dissous dans l'esprit de vin, l'Alkali volatil, &c.

V) Pour des accidens particuliers & d'une nature sérieuse, on peut pendant et après

l'électrisation, frotter le corps avec de la flanelle où avec un bas de laine ou autre étoffe de laine où bien encore avec un linge qu'on à fait chauffer.

VI) Pendant toute cette opération, la tête du mort doit réposer sur un coussin, qui la tienne un peu plus élevée que le corps.

VII) On peut encore lui introduire par la bouche ou par le nez un nouvel air, au moyen d'un petit tuiau à travers lequel on souffle. Cet expédient à souvent produit le meilleur effet sur des Personnes mortes en apparence.

VIII) Lorsque la principale opération, c'est à dire l'électrisation, est fini, on tient un miroir devant la bouche du mort pour voir s'il ne s'élève pas sur la glace quelques vapeurs qui indiquent un commencement de respiration. Si le succès répond aux efforts et que le prétendu mort vienne à donner quelques signes de vie, on continue à l'électriser de la manière indiquée, et l'on fait usage de tous les moyens qui peuvent rappeller à la vie des Personnes mortes en apparence.

IX) Toutes les Personnes mortes jusqu'aux plus petits enfans devroient être électrisées ; mais toutes les fois qu'on fera cette opération, il faudra faire attention à l'âge et à la force du corps, et se regler en conséquence.

X) Il devrait être expresssement défendu d'enterrer aucun mort, de quelque réligion qu'il soit, avant le quatrième ou cinquième jour de son décès, où qu'après qu'on est parfaitement et physiquement assuré que le défunt est réellement mort. Dans le fait, si un homme reste un certain tems sans donner aucun signe de vie, ce n'est point la une preuve certaine et indubitable qu'il soit réellement mort. Il est même possible que des personnes mortes en apparence depuis cinq à six jours, puissent être rappellées à la vie. Il est vrai que la marque la plus certaine de la mort, est lorsque le corps entre en putrefaction ; mais il est des cadavres sur lesquels la putrefaction se manifeste plus tard que sur d'autres ; et on en a fréquemment des preuves convaincantes. Enfin, l'homme ordinaire est-il en état de s'assurer de cette manière du décès, de la Mort réelle d'une Personne, je suis toujours d'opinion (sans cependant me livrer aveuglement à ma pré-

vention) que l'Electricité mise en usage avec la Methode & les autres regles que j'ai indiqué est le plus sur, le plus commode, & le le plus prompt moyen pour se convaincre, si tel ou tel Homme est réellement décédé. L'objet dont il s'agit est d'une si grande importance, qu'on doit y faire une profonde reflexion, puisque tout homme, soit Prince soit particulier peut se trouver exposé au danger d'être enterré vivant. Un sort aussi deplorable, aussi cruel peut-être reservé à maint homme qui vit à présent & y songe le moins.

§. 6.

Tels sont à peu-près les principaux moyens qu'on devroit employer sur toutes les personnes mortes dans les villes & dans les campagnes. Il faudroit aussi faire administrer ces secours par un Homme habile & préposé à cet effet, qui operoit de la maniere indiquée sur tous ceux qui sont morts en apparence. Je verrois avec plaisir que des gens instruit, qui ont le tems & les moyens s'occupassent à la suite à perfectioner la methode que je propose. Mais j'eprouverois surtout la plus grande joye si par cette methode un grand nombre d'hommes pouvoient être arrachés

des bras de la mort. On peut esperer que si l'établissement que je propose étoit adopté & avoit lieu dans tous les pays bien gouvernées, un grand nombre de citoyens utiles pourroient être rendus à l'état, & à n'en pas douter mon dit projet seroit plus avantageux au genre humain que toutes les découvertes de Ballons, de Magnetisme, de Para Tonnere & d'Amalgamation & *que ce Remede est encore l'application la plus utile & la plus necessaire de toutes les applications de l'Electricité.*

§. 7.

Un établissement aussi important & qui interresse de si près l'humanité devroit être fait par chaque gouvernement, aux fraix de de l'état. Il faudroit qu'il y eut pour chaque districts un chirurgien gagé, qui électrisat toutes les personnes mortes en apparence, d'après la methode indiquée. On devroit choisir à cet effet un homme instruit, adroit plein de zele & d'humanité. Avant de lui confier un emploi aussi important, on s'assureroit s'il à la pratique de l'électricité & toutes les connoissances necessaires. Jamais un état n'auroit introduit un Etablissement qui fut

moins sujet à des difficultés. Tous les sujets sauroient le meilleur gré & beniroient mille fois son heureuse & bienfaisante prevoyance, puisque par cet établissement, chaque pere pourroit esperer de voir son fils rappellé à la vie, chaque fils son pere ou sa mere.

FIN.